

**I ADMINISTRATION GENERALE**

**1- Rapport d'Activité 2018**

Celui-ci est fait en vertu de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que **le Président de l'Établissement Public de coopération intercommunale adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de la collectivité.**

**Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique** au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, sont entendus.

Un exemplaire de celui-ci vous a été remis en début de séance. Il détaille de manière exhaustive, l'ensemble des actions réalisées, pour chaque compétence statutaire.

En ce qui concerne le compte administratif 2018, celui-ci vous a déjà été présenté, lors de la séance du budget primitif 2019, il a été intégré dans le rapport d'activité sus visés.

Vous avez pris connaissance de ce rapport, les vices présidents et moi-même nous tenons à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

**II.MARCHES/TRAVAUX**

**1- Réfection de l'étanchéité de la toiture de l'école Vira Souleu à la Trinité – Délégation de maîtrise d'ouvrage**

**Ouï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité:**

- **d'accepter le principe de cette délégation de maîtrise d'ouvrage ;**
- **de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 86 400€ TTC.**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de la Trinité une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant et selon le modèle annexé.**

## **2. Construction d'un micro crèche à Aspremont – Avenant n°1 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 1er juin 2017.**

**Oùï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :**

- **de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 1 291 666,66€ HT soit 1 550 000 € TTC ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire d'Aspremont ou son représentant un avenant n°1 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 1er juin 2017, reprenant ces montants**

## **3. Restauration de la chapelle Sainte Anne à la Trinité – Délégation de maitrise d'ouvrage**

- **Oùï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :**
- **d'accepter le principe de cette délégation de maîtrise d'ouvrage;**
- **de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 48 000€ TTC.**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de la Trinité une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant et selon le modèle annexé.**

## **4. Modernisation d'une partie du réseau de vidéo protection à la Trinité – Délégation de maitrise d'ouvrage**

- **Oùï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :**
- **d'accepter le principe de cette délégation de maîtrise d'ouvrage ;**
- **de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 28 800€ TTC.**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de la Trinité une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant et selon le modèle annexé.**

### **III- FINANCES**

#### **1- Décision modificative n°2 – Section d'investissement**

- **Ouï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité d'adopter la décision modificative N°3 qui se décompose comme suit :**

#### **A - Ouverture de crédits pour opérations nouvelles**

##### 1 – Réfection de l'étanchéité de la toiture de l'école Vira Souleu à la Trinité.

<b>Désignation</b>	<b>Ouverture de crédits</b>	<b>Subventions</b>	<b>Emprunt</b>	<b>Affectation/Part.</b>
Réfection de l'étanchéité de la toiture de l'école Vira Souleu à La Trinité (458...)	86 400€	0€	79 200€	7 200€

##### 2 – Equipement de l'espace de vie sociale de Saint-André de la Roche

<b>Désignation</b>	<b>Coût total TTC</b>	<b>Subventions</b>	<b>Emprunt</b>	<b>Participation/Affectation.</b>
Equipement de l'espace de vie sociale de Saint-André de la Roche (2019/...)	4 000€	2 000€	0€	2 000€

##### 3 – Etudes pour l'acquisition et l'aménagement du Domaine de l'enfance à la Trinité

<b>Désignation</b>	<b>Coût total TTC</b>	<b>Subventions</b>	<b>Emprunt</b>	<b>Participation/Affectation</b>
Etudes pour l'acquisition et l'aménagement du Domaine de l'enfance à la Trinité (2019/...)	15 000€	0€	0€	15 000 €

4 – Restauration de la Chapelle Sainte Anne à la Trinité.

Désignation	Ouverture de crédits	Subventions	Emprunt	Participation/Affectation
Restauration de la Chapelle Saint Anne à La Trinité (458....)	48 000€	0€	32 367€	15 633€

5 – Modernisation d'une partie du réseau de vidéo protection de la Trinité.

Désignation	Ouverture de crédits	Subventions	Emprunt	Participation/Affectation
Modernisation d'une partie du réseau de vidéo protection de La Trinité (458...)	28 800€	0€	28 800€	0€

**B – Rajout de crédits sur opérations existantes.**

1 – Aménagement d'un jardin d'enfants et d'une aire d'évolution sportive au plan d'Ariou à Tourrette-Levens.

Désignation	Coût total TTC	Rajout de crédits	Subventions	Emprunt	Participation/Affectation
Aménagement d'un jardin d'enfants et d'une aire d'évolution sportive au plan d'Ariou à Tourrette-Levens (4581268)	138 000€	19 200€	0€	19 200€	0€

2 – Rénovation de deux logements dans la maison da médicou à Tourrette-Levens.

Désignation	Coût total TTC	Rajout de crédits	Subventions	Emprunt	Participation/Affectation
Rénovation de deux logements dans la maison da médicou à Tourrette-Levens (4581269)	111 000€	51 000€	0€	51 000€	0€

## **2- PSEJ 2018 : montants des droits et versements aux communes**

**Ouï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, l'ensemble des membres du comité décident à l'unanimité :**

- de valider le tableau présenté,**
- de procéder aux versements de l'intégralité du droit PSEJ 2018 à chacune des communes conformément au tableau annexé.**

### **IV.SOCIAL**

#### **1. Convention de partenariat avec la FEPEM – MSAP Colomars.**

**Ouï l'exposé de Madame HIVET et après en avoir délibéré, l'ensemble des membres du comité décident à l'unanimité :**

- D'autoriser le président ou son représentant à signer celle-ci.**

#### **2 – Maintien à domicile – Mise à jour du contrat type de prestation de service aide à domicile.**

**Ouï l'exposé de Madame HIVET et après en avoir délibéré, l'ensemble des membres du comité décident à l'unanimité :**

**D'approuver la modification de l'article 3.5 de contrat type à destination des bénéficiaires selon les indications ci-dessus et le modèle annexé**

*AFFICHE LE 18/07/2019*

**LE PRESIDENT,**



**H. COLOMAS**